

VIRIVILLE

les brèves

JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPAL

MAI 2019



DOSSIER

La chapelle de Grolée

25 mai : fête du jeu



Création de la maison médicale



RETOUR EN IMAGES



12 janvier

Victime de son succès, le boudin des Conscrits a très vite été vendu sur la place des Buttes.



18 janvier

Ils ont ravi le public de la salle du Pont Neuf. Les Musiciens du Louvre ont réalisé une charmante adaptation des "Petites Noces de Figaro".



12 février

Apprendre les goûts avec une dégustation de soupes : les enfants se sont prêtés à l'expérience avec la cantine et le traiteur.



16 mars

1er concours de coinche pour la Joie de Vivre : 62 doublettes participantes et sur le score de 9 404 points, ce sont Simone et Guy Ghibaudo les gagnants des colis de viande !



30 mars

Journée radieuse pour le carnaval, en ouverture le spectacle Magie & Cirque a ravi petits et grands !



8 avril

Les élèves du CP au CM2 sont partis à la découverte de sports innovants. Poull-ball, touchkball, kin-ball... un intervenant de l'USEP leur a permis de mettre en pratique ces disciplines venues des 4 coins du monde.

sommaire

TRAVAUX 4

- Des bâtiments communaux en réhabilitation
- Travaux de voirie

ENVIRONNEMENT 5

- Découverte de la filière bois des Chambarans
- Sensibilisation aux milieux aquatiques
- L'ambrosie, c'est l'affaire de tous

DOSSIER 6

- La chapelle de Grolée

VIE LOCALE 7-8

- Bruits de voisinage : quelles sont les règles ?
- Repères de nivellement
- Finances communales

CULTURE & LOISIRS 9

- 11^e édition de la fête du jeu
- Concours de Dog dancing le 16 juin
- Et si les maths étaient un jeu ?
- Lancement des jardins partagés

INITIATIVES 10-11

- Le comité des fêtes
- L'amap
- Nouvelles activités économiques

ENTRE NOUS 11

- Eugène Vicat nous a quittés

mot du maire



Bernard Gillet

La France traverse une période de turbulences. Les maires sont restés attentifs face à ce désarroi... nous avons contribué au déroulement du grand débat national en relayant l'expression des citoyens à travers des cahiers déposés en mairie et dans la mesure de nos possibilités, nous avons mis à disposition des salles de réunions.

En ce qui nous concerne, Virivillois, parlons un peu chiffres. Avril est la période où nous votons le budget et ce temps fort nous donne une vision exacte de nos finances : c'est l'image de la gestion communale menée depuis de nombreuses années. Au niveau du fonctionnement si nous faisons la différence entre les recettes 1 319 968 € et les dépenses 1 005 523 € nous obtenons un excédent de fonctionnement de 314 445 € qui nous servira à investir en 2019.

Nous maintiendrons cette année tous nos programmes d'investissement, qu'il s'agisse des chemins communaux, des aménagements du village (rue de la Gare, rue de la Guillotière, Carrefour de la Passetière, du croisement chemin de la Pérouse et avenue du Dr Turc), de l'agrandissement et de l'embellissement de la salle du Pont Neuf, de l'aménagement de la maison médicale, de la fin des travaux de la résidence du Pont Neuf (ancienne cure) et enfin, nous espérons pouvoir débiter les travaux de la Chapelle de Grolée avant la fin de l'année.

Tout le détail du budget vous est donné en page intérieure.

Bonne fin de printemps, belles vacances et rendez vous en septembre pour un point automnal !

S'ABONNER A L'AGENDA : POUR NE RIEN RATER SUR VIRIVILLE



Afin de ne pas manquer vos événements favoris, pensez à vous abonner sur www.viriville.fr (en bas de page). Vous apercevrez alors les festivités Virivilloises sur votre agenda numérique (compatible Google, Apple, Outlook...) via la technique des flux RSS.

Journal municipal de la commune de Viriville
Mairie, 59, avenue Docteur Turc 38980 Viriville
Tél. : 04 74 54 03 15

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Bernard Gillet

RÉDACTION : commission communication

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO : les associations de la commune,

CRÉDIT PHOTOS : Mairie, Bernard Louchard, Fotolia, DR

MAQUETTE ET MISE EN PAGES : Thierry Lemaître, 04 76 06 10 45

IMPRESSION : imprimerie Rochat, La Côte-Saint-André

DÉPÔT LÉGAL : à parution

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

INVITATIONS

COMMÉMORATION

**Vous êtes cordialement invités à la
commémoration du 8 mai à 11h
place du monument et à Chambaran à 11h30.**

REPAS FRITURE

**Un repas sera servi le 7 juillet à midi rue du
Pont Neuf. Réservation au 04 74 54 03 15**

DES BÂTIMENTS COMMUNAUX EN RÉHABILITATION

SALLE DU PONT NEUF

Débuté en 2019, les travaux d'extension de la salle du Pont Neuf ont agrandi la salle d'environ 70 m². Cet espace laissera place à des équipements audiovisuels et un podium dignes d'une salle de spectacle.



ANCIENNE POSTE

Les travaux sur l'ancienne poste avancent bien, un logement type 5 de plus de 100 m² se concrétise à l'étage. A deux pas des commerces, il dispose d'une grande pièce à vivre de 41 m², 3 chambres (dont une de 15 m²) et un bureau de 10 m². Si vous êtes intéressé par cette location, contacter le : 04 74 54 03 15.

RÉSIDENCE DU PONT NEUF

Après un an de travaux, la commune de Viriville a réceptionné le vendredi 29 mars la "Résidence du Pont Neuf", ses quatre logements et le local associatif sous convention avec la Paroisse Saint-Pierre des Chambarans. Un travail rondement mené avec l'architecte Christian Luciani et les différentes entreprises du marché public.



TRAVAUX DE VOIRIE



En plus de l'entretien courant des chemins communaux, la municipalité a réalisé des travaux de réfection de voirie. Début mars, ce sont les chemins du Sonier et de la Pépinière qui ont été repris en enrobé par la société Colas. L'évacuation des eaux pluviales a aussi été améliorée.

Du côté de la rue la Gare, l'entreprise SOBECA est missionnée par le Syndicat des Energies du Département pour l'enfouissement des réseaux secs et l'éclairage public.



UNE BELLE JOURNÉE POUR DÉCOUVRIR LA FILIÈRE BOIS DES CHAMBARANS

A l'occasion de la journée internationale des forêts, la charte forestière de territoire des Chambarans, en collaboration avec des professionnels du secteur, proposait au grand public de découvrir la filière bois à travers plusieurs animations sur le territoire, le dimanche 17 mars.

Ainsi plus de 400 personnes se sont rendues sur les différents sites pour participer aux visites en forêt commentées par les techniciens de l'ONF et du CRPPF, découvrir les métiers et les créations des artisans qui ouvraient leurs ateliers ; jeux et mobilier en bois, tourneur sur bois, menuisier et meubles en palette. Il était possible de visiter une chaufferie bois et une construction en bois local ou encore assister à la conduite d'un chantier forestier, à des démonstrations de sciage et élagage et découvrir le travail des associations de propriétaires forestiers. Parmi eux une vingtaine d'élus avaient également fait le déplacement dont deux conseillers départementaux.

Une journée très positive tant pour les visiteurs que pour les participants qui ont pu expliquer et faire connaître leur travail à un public très intéressé. Rendez-vous donc l'année prochaine pour la quatrième édition !

Info + : www.actu.charteforestiere.chambaran.fr



SENSIBILISATION AUX MILIEUX AQUATIQUES

Equipés de bottes et d'épuisettes, les élèves de la classe d'Aude Rolando ont arpenté, le 27 mars, les cours d'eau de Viriville. Bénéficiant des explications d'un guide-nature de l'association "Bièvre Liers Environnement", ils ont prélevé des animaux (larves, insectes, gammarus, portes-bois...) et les ont observés en classe avant de les relâcher. Une belle découverte de la faune et de la flore des milieux aquatiques !

L'AMBROISIE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

Depuis plusieurs années, une lutte contre l'ambrosie à feuille d'armoise s'est mise en place afin de limiter sa progression et sa pollinisation. Chacun d'entre nous est concerné pour supprimer l'ambrosie dès son apparition au printemps. Nous comptons sur vous pour limiter l'extension de cette plante nuisible à la santé. L'arrachage est le geste le plus simple et le plus radical mais ne peut pas être appliqué sur de grandes surfaces. L'utilisation des outils mécaniques (fauchage, broyage, tonte rase, ...) reste nécessaire dans beaucoup de cas. Une vigilance accrue est demandée aux propriétaires et/ou exploitants, responsables de la destruction de l'ambrosie. Si vous constatez des zones d'expansion de l'ambrosie,



stade plantule



stade végétatif



stade floraison

rendez-vous sur la plateforme : www.signalement-ambrosie.fr. Comment bien reconnaître l'ambrosie ? Pourquoi elle pose problème ? Quels bons gestes à adopter lorsqu'on en trouve ?

INFO web





LA CHAPELLE DE GROLÉE

NOTRE PATRIMOINE EN PÉRIL

La Chapelle de Grolée, appelée autrefois “Notre Dame du Bourg”, est située au bas des ruines du château de Grolée. Imbert de Grolée acquiert en 1432 la Seigneurie de Viriville, possédée auparavant par la famille de Bressieux. La famille de Grolée était une famille puissante et illustre, originaire du Bugey. A cette époque, Viriville était un bourg castral entouré de remparts et dominé par le château.

La Chapelle est constituée de deux petites nefs séparées par un mur au niveau du chœur, puis un pilier carré et deux arcades. Son origine semble être romane avec des fenêtres gothiques... elle est difficile à dater. Toutefois la porte latérale et la nef de droite laisseraient supposer qu'elle pourrait être du 15^e siècle. Le décor intérieur est en partie du 17^e siècle mais avec des remaniements postérieurs. Restaurée au 19^e siècle, des fresques derrière les deux autels font leur apparition : à droite, l'Apparition de la Vierge à Lourdes et à gauche l'Apparition de la Salette.

Acquise par la famille de Nolly au cours du XIX^e siècle, la Chapelle est léguée à la commune de Viriville en 1954 par l'un des descendants. Des célébrations religieuses ont lieu jusqu'aux années 1970.

La pièce maîtresse de La Chapelle est son tableau daté de 1602, peint sur des panneaux en bois, qui a été classé aux Monuments historiques le 28 juillet

1986. Restauré, il a été remis en place en février 1989.

Chaque année lors de la journée du patrimoine se vérifie l'intérêt suscité par cette chapelle. Pour la municipalité l'urgence d'une restauration s'est vite imposée. Le toit et le clocheton qui menaçait de s'effondrer, ont été restaurés en 2015 grâce aux aides du département. Aujourd'hui des demandes de subventions ont été faites auprès de la région et du département.



APPEL AU MÉCÉNAT VIA LA FONDATION PATRIMOINE

Une convention a été signée avec la fondation du patrimoine pour une aide par mécénat. Sur ce type de travaux, cette fondation est la seule habilitée par le ministère de l'Économie et des Finances à octroyer un label pour des dons ouvrant droit à des déductions fiscales.

Si vous souhaitez en savoir plus, prendre part à ce projet de restauration, n'hésitez pas à nous contacter. Un flyer est laissé à votre disposition dans ce journal. La Fondation du Crédit agricole - Pays de France a également été sollicitée. Cette Chapelle mérite notre attention, c'est notre patrimoine et en dehors de tout aspect religieux c'est notre passé, une partie de notre histoire qu'il nous faut préserver.

OFFRE D'EMPLOI

La mairie recrute pour la rentrée scolaire une personne chargée de la surveillance des enfants pendant le temps de la cantine soit de 11h30 à 13h30

Merci d'envoyer votre CV + lettre de motivation à l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de ville, 59 avenue du docteur Turc 38980 Viriville

LISTES ÉLECTORALES : VÉRIFIEZ EN LIGNE SI VOUS ÊTES BIEN INSCRIT

Chaque électeur peut dorénavant interroger sa situation électorale (ISE) sur le site Service-public.fr.

Pour savoir si vous êtes inscrit sur les listes électorales, il vous faut préciser :

- ▶ si vous votez en France ou à l'étranger ;
- ▶ le code du département et nom de la commune ou liste électorale consulaire ;
- ▶ vos nom et prénom(s) ; en veillant à noter tous les prénoms et pour les femmes le nom de jeune fille
- ▶ votre sexe et votre date de naissance.

En cas de réponse positive, le numéro de votre bureau de vote et son adresse vous seront précisés. S'il n'est pas retrouvé par cette application, vous êtes alors invité à contacter votre commune d'inscription ou à déposer, sur le même site, une demande d'inscription sur les listes électorales.

INSCRIPTION SCOLAIRE

Une permanence pour l'inscription des futurs élèves de Petite Section (enfants nés en 2016) se tiendra au groupe scolaire La Pérouse les jeudis 2, 9 et 16 mai. Merci de venir avec l'attestation d'inscription délivrée par la mairie et le carnet de santé de l'enfant. L'enseignante de la classe Mme Jund-Novelli accueillera les parents le lundi 1^{er} juillet à 18h à l'école maternelle. Tél. de l'école : 04 74 54 14 03.

BRUITS DE VOISINAGE : QUELLES SONT LES RÈGLES ?



Festivités autour du barbecue ou de la piscine, tonte des pelouses... Avec les beaux jours et les rassemblements à la fraîcheur du soir, la tranquillité de voisinage peut parfois être perturbée, il y a donc effectivement des règles à respecter.

Le principe général de l'arrêté préfectoral (n°97-5126) sur la réglementation des bruits de voisinage pose le cadre : "tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit." Pour jardiner et pour bricoler chez soi il y a aussi des horaires réglementés. Tous travaux utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : **Du lundi au vendredi** de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

LES VERTUS DU DIALOGUE

La belle saison ne doit pas faire oublier l'essentiel de la vie en communauté : le respect d'autrui. "Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles

d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs".

En cas de litige, rien n'empêche d'aller aimablement parler avec l'auteur des nuisances, l'informer de la gêne que vous subissez (voire l'inviter à venir le constater chez vous pour qu'il en prenne conscience) et trouver un arrangement. Les forces de l'ordre font face à une recrudescence d'appels à ce titre, alors que la discussion permet de désamorcer de nombreux désagréments. Faute d'entente, un courrier peut aussi lui être adressé pour faire cesser cette nuisance, cela calme souvent les esprits... Si rien n'y fait, il faudra envisager le règlement amiable du conflit en faisant intervenir un tiers. Vous pouvez par exemple faire appel à un conciliateur de justice, disponible sur rendez-vous à La Maison des Services Publics à La Côte-Saint-André au 04 74 20 31 57.

REPÈRES DE NIVELLEMENT

De nombreux travaux d'aménagement du territoire nécessitent une connaissance fine du relief, notamment ceux relatifs à l'écoulement des eaux (adduction et distribution, protection des zones inondables, entretien et développement de la voirie).

Pour répondre à ce besoin, l'Institut National de l'information Géographique et Forestière (IGN) entretient sur le territoire national plus de 350 000 repères de nivellement dont l'altitude est

connue avec une précision millimétrique. Une de leurs équipes de géomètres est intervenue cet automne pour placer des repères de nivellement sur Viriville. Ces points appelés "triplets" déterminent avec précision l'altitude des lieux en utilisant des mesures GPS. 355,656 m, c'est par exemple l'altitude de l'église. Plus généralement, le territoire de la commune s'étend entre un dénivelé de 306 et 606 mètres.



FINANCES COMMUNALES

Le 10 avril dernier, le conseil municipal a adopté le budget de la commune pour l'exercice 2019. Ce budget s'équilibre à 2 694 081 euros. Dans un contexte difficile, la municipalité réaffirme son engagement auprès des Virivillois et finalise les aménagements prévus.

Résultats de l'année 2018

Le budget de fonctionnement a dégagé un excédent de fonctionnement de 387 820 € avec le report des années précédentes sur l'exercice 2018, somme qui représente l'autofinancement et sera intégrée dans le budget 2019.

Compte administratif 2018	Réalisé 2018		
	Prévisionnel	dépenses	recettes
FONCTIONNEMENT	1 399 497 €	1 005 523 €	1 319 968 €
INVESTISSEMENT	1 483 135 €	740 016 €	919 479 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2019

1 092 054 €

c'est le budget général pour les projets communaux compensés en grande parties par les dotations et fonds divers (52 825 €) et les subventions (319 200 €)



Maison médicale

- ▶ Aménagement en maison médicale (ancien syndicat mixte)
- ▶ Continuité du programme des chemins communaux
- ▶ Poursuite des travaux de réaménagement de la rue de la Guillotière
- ▶ Aménagement de l'intersection de la rue de la Passetière
- ▶ Acquisition de matériel pour espaces verts type broyeur
- ▶ Travaux de restauration de la chapelle

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2019

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, qui reste élevé grâce aux ressources propres de la commune.

1 380 217 €

correspondent à la totalité du budget en fonctionnement

100 000 €

c'est la prévision de recettes générée par les locations

Repère : les salaires représentent 30 % des dépenses de fonctionnement de la commune (moyenne nationale : 35 à 50 %)



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du secteur Bièvre Isère fait l'objet d'une enquête publique qui se déroule jusqu'au 11 mai 2019 inclus. Les documents de l'enquête sont par exemple consultables à la mairie de Viriville aux horaires habituels. Vous pouvez consigner vos observations, propositions et contre-propositions sur le registre papier mis à disposition dans notre mairie notamment. **Info + : <http://bievre-isere.com/ms/plui/>**



ABANDON D'ANIMAUX

Petite piqûre de rappel : en France, l'abandon d'un animal domestique est assimilable à un acte de cruauté passible de deux ans de prison et de 30 000 € d'amende. Chaque année pendant la période des vacances des milliers de chats et de chiens sont abandonnés. Recueillis, s'ils sont chanceux, par de nouvelles familles ils pourront espérer des jours meilleurs. Certains fugueurs, récupérés par la SPA, se trouvent abandonnés par des maîtres peu scrupuleux qui refusent de payer les frais de fourrière... cette attitude déplorable est également assimilée à un abandon et donc passible de la même peine.

LE (TRÈS) HAUT DEBIT POUR TOUS



Portés par le Département, les travaux en vue de la fibre optique ont commencé mi-avril sur notre territoire, avec la préparation pour les sites desservis spécifiquement, suivis de près par ceux sur le réseau structurant. Ce réseau d'initiative publique traverse la commune, depuis le nœud de raccordement sur Marcilloles jusqu'à Marnans.

En attendant l'arrivée du très haut débit et si vous avez des problèmes de connexion, le Département met à disposition à Viriville de l'Internet haut débit jusqu'à 20 Mbps pour les particuliers et les entreprises. Une bonne partie de la commune est concernée.

Renseignements : www.iserehd.net, en mairie ou tél. : 0973 01 1000 ou 09 70 247 247

11^E EDITION DE LA FÊTE DU JEU



La commune de Viriville, la ludothèque, la bibliothèque et l'association Anim'Viriville, vous proposent de venir passer un moment ludique et convivial, en famille ou entre amis samedi 25 mai, de 14h à 18h au centre village. Un après-midi gratuit, dédié au jeu, sous toutes ses formes et pour tous les âges, où petits et grands pourront mettre en avant leur âme ludique. Du baby-foot humain, en passant par le toboggan gonflable, une salle entièrement consacrée aux "Kapla", mais aussi une balade à poneys, un petit tour au marché miniature, ou encore des grands jeux de société et bien d'autres encore...il y en aura pour tous les goûts ! Nous vous attendons nombreux !
 Pour plus d'informations : www.viriville.fr

ET SI LES MATHS ÉTAIENT UN JEU ?



Dans le cadre de la semaine des mathématiques, la ludothèque a accueilli de façon ponctuelle et sur demande des enseignants, les classes de primaire de l'école La Pérouse. Les enseignantes sont venues, accompagnées de parents bénévoles, pour participer à des ateliers ludiques autour des maths. Au total, 105 élèves ont relevé ces défis de logique et de calculs à la ludothèque. Un remerciement particulier à Pascale Ageron, bénévole à ludothèque, dont l'aide précieuse a permis de recevoir tous les élèves dans de bonnes conditions.

CONCOURS DE DOG DANCING LE 16 JUIN

Le dog dancing est une discipline ludique à proposer à son chien et une activité parfaite si vous souhaitez renforcer vos liens maître/chien. C'est un enchaînement pour le plaisir des yeux conjuguant des pas, des tours et des positions, le tout sur un fond musical rythmé !

Depuis cinq ans, le Club Canin Côtis Longecheval pratique cette discipline et organise cette année son troisième concours à Viriville dimanche 16 juin dès 9h à la salle polyvalente. Les chorégraphies sont montées par les maîtres eux-mêmes (libre choix de musique et des mouvements). Deux passages de chaque équipe auront lieu, un le matin et un l'après-midi. Il existe plusieurs



types de dog dancing et différents niveaux (de 1 à 4 minutes) : le "Freestyle" consiste à proposer un enchaînement de petits tricks d'obéissance sans obligation particulière ; Le "Heelwork To Music", où une distance maximale à respecter entre le maître et son chien, qui est d'1m30 ou encore le "Fun" qui est une classe de présentation en concours non notée. Cette dernière discipline sert aussi bien aux débutants qu'aux personnes plus expérimentées qui essayent une nouvelle chorée ou qui ont besoin de discipliner leur chien. Bien que non évalué, le juge dispense quand même des conseils que l'on peut travailler avec friandises et/ou jouets pour aider le chien. Important : les chiens ne sont pas admis dans l'enceinte du concours pour ne pas perturber ceux qui concourent.

Info + : Entrée gratuite.

LANCEMENT DES JARDINS PARTAGÉS À VIRIVILLE !

L'idée de créer des jardins familiaux a été lancée par la municipalité. Les principes de partage, de convivialité et d'échange sont au cœur du projet. Chaque parcelle de 100 m² sera louée 50€ à l'année. Toute personne intéressée doit se faire connaître en mairie au 04 74 54 03 15.



Premiers participants aux jardins partagés le 18 mars dernier

LE COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes a tenu son assemblée générale le vendredi 1^{er} mars 2019. Un nouveau bureau a été nommé :

Présidente : Bénassi Martine
 Président adjoint : Drevet Sébastien
 Trésorier : Bouchard Jacques
 Trésorier adjoint : Drevet Ophélie
 Secrétaire : Combalot Gaëlle
 Secrétaire adjoint : Jacquemet Sandrine.

Pour la location de matériel :
 Drevet Sébastien : 06 89 18 39 35
 Bénassi Martine : 06 50 32 51 92.

L'ANNÉE 2019 SERA FESTIVE

3 mai :

repas et soirée humoristique avec Franck Brun. En collaboration avec Anim'Viriville.

18 et 19 juin :

Mécanibourse avec le Club-Autonostalgie.

21 juin : Feu de la St Jean

du 17 au 21 août :

Fête de Jeanne Sappey.

Tout cela demande beaucoup d'investissements mais Viriville a toujours été un village animé et nous faisons tout pour que cela perdure.

Nous défilons dans les villages voisins (Saint-Pierre-de-Chandieux, Corbas, Saint-Jean-en-Royans...).

Si des personnes veulent se joindre à nous, n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous souhaitons à tous un bel été et une belle Jeanne Sappey.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le comité des fêtes a participé au record du monde de rassemblement de schtroumpfs en Allemagne. Le record a été battu avec 2 762 participants !



AMAP LES ARROCHES

Les légumes sont livrés chaque semaine, les autres produits une fois par mois.

Au choix légumes, fruits d'automne et hiver, jus de fruits, fromages de chèvre et de vache, farine, pains, tisanes, poulets, œufs, steaks hachés de bœuf, faisselles et autres productions locales. Il est nécessaire de signer un contrat avec le producteur et de faire un choix préalable parmi les produits proposés.

Si vous souhaitez en savoir davantage sur le principe des AMAP, nous vous invitons à venir nous rencontrer lors de notre assemblée générale le jeudi 16 mai à la salle des mariages de Viriville à 18h.

Nous vous donnons rendez-vous sous les halles de Viriville tous les 3^e jeudi du mois de 18h à 19h. Vous pourrez découvrir le contenu des paniers.

Contact : amaplesarroches@gmail.com

Perrine 0686820241



ASSOCIATION DES RÉSISTANTS

L'Association des Résistants du secteur 3 de l'A.S. de l'Isère et des Chambarans se réunit le 23 juin à l'auberge des chasseurs. Une cérémonie aura lieu devant leur monument à 11h30. Merci de votre présence.

NOUVELLES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



RT MOTORCYCLE

Depuis le 9 avril, un atelier de réparations-entretien de motos et quads toutes marques s'est installé au 417 route de Châtenay. Il vend également des pièces, accessoires et vêtements motard pour toutes et tous. Horaires d'ouverture : lundi 13h30-19h, mardi au vendredi de 9h-12h et 13h30-19h, samedi 9h30-12h et 13h30-18h.

Note : Une journée portes ouvertes avec buvette et snack est organisée samedi 18 mai de 9h30 à 19h.

CHAUSSON MATÉRIAUX

Cette société a acquis d'une parcelle de près de 5 hectares dans la zone d'activité Porte des Chambarans à Virville. Créée en 1921 par Albert Chausson, l'entreprise est aujourd'hui numéro deux du négoce de matériaux de construction. Issue du métier de la distribution, la société souhaite développer son activité industrielle avec un site local de production de bloc béton.

COIFFURE À DOMICILE

Une activité de coiffure à domicile s'est créée également cette année : Adeline, Virilloise, peut se déplacer pour vous coiffer chez vous, quand vous voulez. **Rendez-vous au 06 79 53 22 01.** www.coiffure-domicile.com

PODO-ORTHÉSISTE

Chaussures orthopédiques, orthèses plantaires, appareillage du pied, bilan et conception au 9 grande rue Jeanne Sappey (cabinet infirmier). **Prendre rendez-vous : 0 800 551 481 (service et appel gratuits)** www.bourjat.fr / mail : info@bourja.fr

ENTRE NOUS

EUGÈNE VICAT NOUS A QUITTÉS

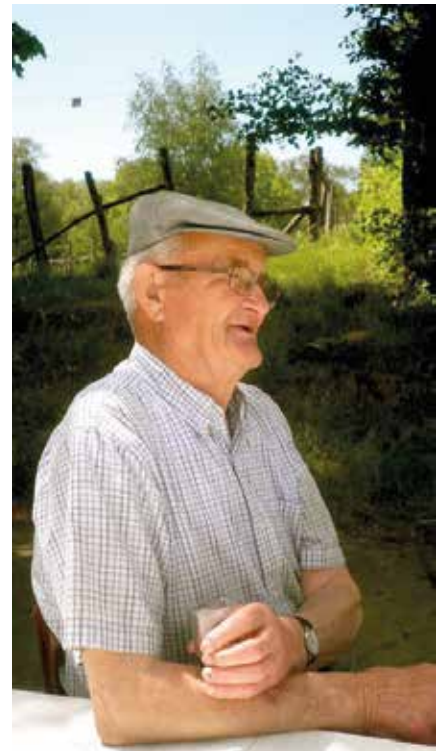
Eugène Vicat, figure bien connue des habitants de Virville, est décédé le 19 mars dernier à 86 ans.

Agriculteur dans le quartier des Bouilleaux, il a su se faire apprécier par tous ceux qui ont eu la chance de le connaître. Toute sa vie, il s'est engagé au service de la communauté comme conseiller municipal et surtout comme syndicaliste dans le milieu agricole pour améliorer le travail et la vie quotidienne des fermiers dans les Chambarans.

Eugène était un sage. Il savait écouter sans préjugé et transmettre sa bonne humeur et son humour malgré la maladie qui le faisait souffrir et l'handicapait. Passionné par tout ce qui touchait à son métier, à la nature, au travail du bois, s'intéressant à tout et curieux de l'évolution du monde, il restait fidèle, toutefois sans nostalgie, à l'univers de sa jeunesse et aux hommes et femmes qui avaient concouru à faire de lui l'homme qu'il était devenu. Il parlait ainsi souvent de ces anciens rescapés de la première guerre mondiale qui lui avaient transmis un certain regard sur la vie, à la fois lucide et railleur. Il avait gardé fidèlement en mémoire toutes ces petites phrases en patois que l'on s'échangeait alors

pour amuser les autres et parfois s'en moquer gentiment, tous ces termes et expressions d'un langage oublié qui permettaient de tisser un lien social solide.

Quand vint le temps de la retraite à 60 ans, il quitta sa ferme pour s'installer dans une nouvelle maison construite de ses mains. Il se mit alors à graver ses souvenirs pleins d'humour, exprimés en patois sur des planches d'arbres fruitiers à peine dégrossies. Anecdotes, jeux de mots, maximes, expressions mille fois répétées et entendues et réflexions personnelles, le tout agrémenté de plus en plus souvent de dessins vinrent composer une collection de près de 200 planches, sans compter toutes celles, nombreuses, qu'il offrit en gage de message personnel à ses amis. Pour le plaisir des randonneurs, près de ses constructions décoratives réalisées suivant la tradition locale en galets roulés, il avait parsemé le long de son chemin, quelques-unes de ses planches gravées, des sculptures en métal, et de vieux outils agricoles qu'il aimait collectionner. Eugène était modeste, pudique et



attachant et il manquera à tous ses innombrables amis, si divers, qui toujours prenaient autant de plaisir à partager son savoir et un moment de bonheur avec lui.

AGENDA

mai

Mercredi 1^{ER}

Pucier salle polyvalente de 7h à 17h
Vente de muguets des Conscrits.

Mercredi 8

Cérémonie de commémoration de la Victoire de 39-45 à 11h place du monument et 11h30 à Chambaran.

Dimanche 12

Concours Amicale Boules Coupe du Pote dès 13h30.

Samedi 18 et Dimanche 19



Mécanibourse, bourg et salle polyvalente de 9h à 19h. Rassemblement de véhicules anciens. Inscription avant le 20 avril au 06 28 20 77 53. Entrée gratuite visiteurs. Animation musicale, restauration... tenue vintage appréciée. Renseignements : contact@club-auto-nostalgie26.fr / club-autonostalgie26.fr

Samedi 18

Tournoi de pétanque du Sou des Ecoles place Celina à partir de 12h inscription et début des parties à 14h.

Samedi 25

Fête du jeu de 14h à 18h.

Dimanche 26

Elections européennes

juin

Dimanche 2

Concours Amicale Boules coupe Gusta à 13h30.

Vendredi 14

Soirée philo Lecture et Culture à 20h, à la Salle de la Joie de Vivre "Faut-il se méfier de ses émotions?" par Mr Agullo, professeur de philosophie.

Dimanche 16

Concours Dog Dancing organisé par le Club Canin Côtis Longechenal, salle polyvalente, toute la journée dès 9h. Entrée gratuite, buvette et petite restauration.

Vendredi 21

Feux de la Saint Jean dès 19h place du Monument.

Samedi 22

Spectacle des écoles, kermesse place du Monument / salle polyvalente en cas de pluie à partir de 10h30. Barbecue, buvette, jeux pour les enfants, tombola.

Dimanche 23

Cérémonie des Résistants du secteur 3 de l'A.S. de l'Isère et des Chambarans à 11h 30 devant le monument (à côté Auberge des Chasseurs).

juillet

Dimanche 7

Concours Amicale Boules Coupe Repiton dès 13h30.

Repas friture et pucier rue du Pont Neuf.

Dimanche 14

Concours Amicale Boules Coupe des frères Perroud dès 13h30.

Samedi 20

Concours de pétanque des Conscrits. 10h-18h Place Céline.

août

Jeudi 1^{ER}

Concours Amicale Boules : boules en bois et cloutées et soupe aux choux sous chapiteau dès 13h30.

Du 17 au 21 août

Fête de Jeanne Sappey



Lundi 19 et mardi 20

Concours Amicale Boules dès 13h30.

septembre

Dimanche 1^{ER}

Concours Amicale Boules Coupe Charpenay dès 13h30.

Dimanche 5

Concours Amicale Boules Coupe des frères Deville dès 13h30.

ETAT CIVIL

MARIAGE

Anaïs EMPTOZ et Kévin BONINI, le 13 avril

NAISSANCES

Luca Fernandez, le 20 décembre 2018
Tayron MONTAGNE, le 12 janvier
Jenna VEUJOZ, le 01 février

DÉCÈS

Marie Josèphe CUMIN, le 01 janvier
Max BUIS, le 4 février
Maryse CUZIN, le 4 février
Eugène VICAT, le 19 mars

VIE PRATIQUE

MAIRIE

Lundi 8h30-13h et 16h-18h, mardi et jeudi 8h30-13h, vendredi 8h30-13h et 14h-16h
Téléphone : 04 74 54 03 15
Internet : www.viriville.fr
Courriel : mairie@viriville.fr
Permanence du Maire le mardi matin sur RDV
Bibliothèque : 04 74 54 13 84
Ludothèque : 04 74 54 15 23

AUTRES PERMANENCES & SERVICES

Bièvre Isère Communauté : 04 76 93 51 46
Ordures ménagères : 04 74 20 86 73
Service des Eaux (h. bur.) : 04 74 20 86 73
urgence week-end/nuit : 04 74 20 86 78
Orange communication : 3900
Orange poteaux : 0800 083 083
ERDF dépannage électrique 09 72 67 50 38
Trésorerie (St Etienne St Geoirs) 04 76 65 40 01
Mission Locale : 04 74 20 18 66
permanence à l'espace Dalban jeudi 8h30-12h30 et mardi 10h30-16h30
Maison des services publics : 04 74 20 31 57
La Côte Saint André
- CARSAT : sur RDV au 3960
- CPAM : sur RDV chaque jeudi au 3646
- Conciliateur de justice sur RDV : 04 74 20 31 57
- Pôle Emploi : 3949
sans RDV du lundi au vendredi 8h30-12h30, sur RDV les après-midis de 12h30 à 16h15
Assistance Juridique 04 76 93 51 46
Mairie de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs
Architecte Conseil sur RDV : 04 74 20 98 30
Assistante sociale : 04 76 91 91 00
54 route de Brézins, Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs
Stérilisation de chat : 04 76 91 50 33
(30 millions d'amis, Mme Marchand) ou 06 71 84 87 50

SERVICES D'URGENCE

Police 17 - Pompiers 18
Samu 15 (Samu social 115)
Appel d'urgence européen 112
SOS Médecins 3624
Violence conjugale 3919
Pharmacie de Garde 3915

NUISANCES

• **L'utilisation des engins** de bricolage et de jardinage est autorisée du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.
• **Le brûlage de tout déchet est interdit !**
Déchèterie de Viriville :

lundi - mercredi : 9h-12h
mardi - samedi : 14h-17h
vendredi : 9h-12h et 14h-17h

www.viriville.fr



web+